



**ELECTION DU PRESIDENT DE LA FFF
ET DE SA LISTE POUR LE COMITE EXECUTIF
CONVOCATION**

Assemblée Fédérale électorale des 10 et 11 décembre 2024

A l'attention du Président du club

Nous faisons suite à notre précédent envoi du 13 septembre 2024, au sujet de l'élection du Président de la FFF et de ses colistiers, ainsi que du représentant des médecins, qui deviendront membres du prochain Comité Exécutif de la FFF.

En votre qualité de Président de club amateur, vous êtes en droit de participer à cette élection, conformément à l'article 6 des Statuts de la FFF.

Comme annoncé, l'Assemblée Fédérale électorale se déroulera à distance de manière dématérialisée, via une plateforme de vote en ligne, **du mardi 10 décembre 2024 à 10h00 au mercredi 11 décembre 2024 à 18h00** (heures de Paris).

Nous rappelons que le candidat au poste de Président de la FFF et les personnes figurant sur sa liste sont élus au scrutin de liste bloquée majoritaire.

Sachez que deux listes se sont portées candidates et ont été jugées recevables par la Commission de Contrôle des Opérations Electorales, réunie le 14.11.2024, à savoir, par ordre alphabétique selon le nom de famille de la tête de liste :

- une liste menée par M. Phillipe DIALLO,
- une liste menée par M. Pierre SAMSONOFF.

Nous vous communiquons la vidéo de présentation de chacune des deux listes, vidéos visionnables via le lien ci-après :

- la vidéo de la liste menée par M. Phillipe DIALLO : <https://youtu.be/g6rWCegesvw>
- la vidéo de la liste menée par M. Pierre SAMSONOFF : <https://youtu.be/l6bh62NiddI>

Nous vous communiquons par ailleurs le programme de chacune des deux listes, programmes consultables via les liens ci-après :

- le programme de la liste menée par M. Phillipe DIALLO : [fff-programme-liste philippe diallo le-football-qu-on-aime.pdf](#)
- le programme de la liste menée par M. Pierre SAMSONOFF : [PROGRAMME 8 PAGES - SEPTLF DU 25 11 24 V2](#)

Ces éléments (programmes et vidéos) sont également publiés sur le site internet de la FFF, dans la partie dédiée aux élections.

La liste qui obtiendra la majorité absolue des suffrages valablement exprimés sera élue.

La tête de liste de la liste élue occupera le poste de Président de la FFF.

Par ailleurs, s'agissant du représentant des médecins, sachez que le candidat proposé par la Commission Fédérale Médicale est M. Jean-François CHAPPELLIER, actuel Médecin Fédéral National. Il sera élu membre du Comité Exécutif à la condition d'obtenir la majorité absolue des suffrages valablement exprimés.

Procédure à suivre

Envoi d'un courriel et d'un sms

Le 09.12.2024 (veille de l'élection), vous recevrez sur votre adresse électronique personnelle un courriel dans lequel il y aura un lien vous donnant accès à l'espace de vote en ligne (*nb – ce courriel émanera de l'adresse électronique suivante : ELECTION_FFF_supervision@modulia.fr. Si vous ne trouvez pas ce courriel dans votre boîte de réception, pensez à vérifier vos spams / indésirables*).

A réception de ce courriel, vous pourrez ainsi, si vous le souhaitez, commencer à parcourir l'espace de vote en ligne afin de vous familiariser avec l'outil.

Le 09.12.2024, vous recevrez également un sms sur votre téléphone portable personnel, dans lequel il vous sera communiqué un code qui vous est propre, composé de 7 ou 8 caractères (nb – ce sms émanera d'un expéditeur identifié par la mention « MODULIA.FR » ou un numéro à 5 chiffres).

Le mardi 10.12.2024, à partir de 10h00 et pendant un créneau de 32 heures allant jusqu'au mercredi 11.12.2024 à 18h00 (heures de Paris), il vous appartiendra de vous rendre sur l'espace de vote en ligne, à partir du lien reçu par courriel.

Une fois arrivé sur l'espace de vote en ligne, vous devrez tout d'abord aller dans le menu « émargement », puis renseigner le code personnel reçu par sms et valider votre émargement. Une fois que vous aurez émargé, vous pourrez ensuite aller dans le menu dédié au vote, afin de participer à l'élection (nb – vous ne pourrez voter qu'une fois que vous aurez émargé).

Ce processus en deux étapes (envoi d'un courriel puis d'un sms) vise à garantir la sécurité des votes.

Modalités du vote

Dans l'espace de vote en ligne, il sera programmé 2 votes distincts : chaque votant sera invité d'abord à se prononcer pour l'une des deux listes candidates, puis à se prononcer pour ou contre le candidat au poste de représentant des médecins (nb – les deux votes seront présentés sur des pages différentes et pour le premier vote, l'indication des listes se fera par ordre alphabétique selon le nom de famille de la tête de liste).

Il s'agira ainsi, pour le premier vote de sélectionner la liste de votre choix, puis d'entrer une nouvelle fois votre code personnel reçu par sms et déjà utilisé pour émarger, et enfin de sélectionner le bouton « valider » afin que votre vote soit pris en compte.

Il s'agira ensuite, pour le second vote, de sélectionner le choix « pour » ou bien le choix « contre » l'unique candidat en lice, puis d'entrer là aussi votre code personnel reçu par sms et déjà utilisé pour émarger ainsi que pour le premier vote, et enfin de sélectionner le bouton « valider » afin que votre vote soit pris en compte.

A ce sujet, sachez que le 09.12.2024, lorsque vous recevrez le courriel pour accéder à l'espace de vote en ligne, il vous sera communiqué un guide vous présentant les fonctionnalités de cet espace et vous donnant toutes les explications dont vous aurez besoin pour l'utiliser le moment venu.

Indisponibilité du Président le jour de l'élection

Un(e) Président(e) de club qui serait indisponible le jour de l'élection pourra donner mandat à un licencié de son club afin qu'il vote à sa place. En revanche, il ne sera pas possible

pour un(e) Président(e) de club de demander à un licencié d'un autre club de voter à sa place.

Une fonctionnalité dédiée vient d'être mise en place sur Footclubs qui permettra à un(e) Président(e) de club, si elle/il le souhaite, de donner mandat à un licencié de son club afin qu'il vote à sa place, étant précisé que ce dernier devra être majeur et ne pas se trouver en état de suspension.

Cette fonctionnalité est accessible dans Footclubs, en allant dans le menu « Organisation » puis le sous-menu « Assemblées Générales » puis « AG FFF électorale décembre 2024 ».

Attention, si un(e) Président(e) veut donner mandat à un licencié de son club pour qu'il vote à sa place, elle/il devra délivrer ce mandat via Footclubs **au plus tard le 05.12.2024**.

Assistance

En cas de difficulté à utiliser l'espace de vote en ligne et/ou si vous avez une question sur les modalités de vote, une assistance par téléphone et courriel sera assurée. Nous vous communiquerons, le 09.12.2024, les numéros de téléphone et la ou les adresses électroniques à utiliser pour bénéficier de cette assistance pendant l'élection.

En dernier lieu, nous précisons que la participation du quart au moins des membres de l'Assemblée Fédérale électorale représentant la moitié au moins de la totalité des voix, est nécessaire pour la validité de l'élection, conformément à l'article 8 des Statuts de la FFF.

Aussi, nous comptons sur votre participation à cette Assemblée Fédérale électorale et vous remercions par avance de bien tenir compte des informations présentées ci-avant.

Vous êtes informé(e) que vos données à caractère personnel, et le cas échéant celles du licencié de votre club à qui vous donnez mandat, font l'objet d'un traitement informatique auprès de la FFF et de son prestataire de vote électronique à distance dans le cadre de la procédure électorale. La base légale du traitement concernant les élections fédérales est liée à l'agrément ministériel et à l'exercice d'une mission de service public. Ces données seront traitées et conservées pendant la durée nécessaire aux traitements. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à la FFF via la rubrique dédiée « Protection des données personnelles » sur les sites de la FFF, des Ligues et des Districts ou par courrier postal à l'adresse suivante : FFF, Délégué à la Protection des Données (DPO), 87 boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15.